

Objet : FAQ du 4 avril 2020

Foire Aux Questions et Foi En Question **4 avril 2020**

1) Accueil et cheminement, KT, Sacrements

Chers parents, chers enfants,

Nous espérons que tout va bien et que le confinement n'est pas trop pénible.

Nous tenions à vous informer des dispositions prises concernant les sacrements.

Tout d'abord en accord avec les Pères Jérémie et Charles et au vu du contexte actuel, **la retraite du 1er au 3 mai a été annulée.**

Les dates prévues pour les baptêmes, Professions de Foi et premières communions, vous seront transmises ultérieurement. Nous attendons d'autres consignes du gouvernement sur le confinement pour déterminer de nouvelles dates.

Nous continuons à accompagner vos enfants et nous restons à votre disposition.

Nous espérons que cette période difficile prendra tout son sens dans le chemin de Foi que vous avez choisi de suivre. Nous restons à votre disposition.

Dans l'amitié et la fraternité, nos pensées et nos prières vous accompagnent.

L'équipe pastorale.

2) Voyages scolaires et remboursements

Comme nous l'avons communiqué dans le courrier N°4, la « semaine interdisciplinaire culturelle et sportive 2020 » est bien annulée. Nous procéderons au remboursement des sommes avancées par les familles pour tous les voyages et activités. Les modalités ne sont pas encore définitivement arrêtées pour les raisons suivantes : Vous devez savoir que c'est l'association sportive et culturelle qui gère la semaine interdisciplinaire et non l'Organisme de gestion de l'établissement. Sachant qu'une partie minoritaire des organismes de voyages, nous remboursera intégralement les sommes avancées, l'autre partie malheureusement majoritaire, transformera les sommes avancées en « avoirs » pour des reports à l'année prochaine. Nous n'avons donc pas la trésorerie nécessaire pour un remboursement immédiat et nous serons très probablement conduits à faire un emprunt pour un an jusqu'à l'organisation de la prochaine semaine interdisciplinaire.

Par ailleurs, ce n'est pas moins de 1000 chèques que nous devons effectuer, les carnets sont commandés et nous procéderons aux envois dans le courant du mois de mai. Nous vous remercions de votre patience et compréhension.

3) Cantine

Le Conseil d'administration de notre association de gestion a pris la décision de procéder au remboursement total de la cantine, c'est à dire y compris les frais fixes que supporte l'établissement, afin de soutenir les familles qui doivent par ailleurs faire face à des coûts de repas qu'elles n'avaient pas en temps normal.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans le courrier N°4, nous vous confirmons que les repas non consommés au mois de mars seront transformés en avoir **remboursable en fin d'année scolaire si les cours ne reprennent pas.**

Nous suspendons par ailleurs la facturation cantine des mois d'avril, mai et juin. La facture du 3^e trimestre sera rééditée dans ce sens.

Nous espérons que vous apprécierez cet effort particulier de solidarité de l'établissement avec l'ensemble des familles qui nous font confiance.

4) Contribution familiale

Dans l'état actuel notre établissement n'est pas fermé.

Nous poursuivons l'accueil des enfants des personnels de santé, des pompiers, des forces de l'ordre ou des ambulanciers pour que ces derniers soient disponibles pour nous soigner ou nous secourir et, vos enfants, toujours élèves inscrits dans notre établissement, bénéficient par les outils mis en place, de la continuité pédagogique et le suivi est assuré. Les enseignants, très mobilisés, assurent la continuité en distanciel au quotidien avec vos enfants par école directe et autres supports.

L'ensemble des équipes de direction et administratives assurent également la continuité de service au sein de l'établissement, les conseils de classes ou de cycles se poursuivent suivant d'autres modalités. Les procédures d'orientation, Parcoursup et la préparation de la prochaine rentrée se déroulent normalement.

Ainsi, l'enseignement catholique national confirme pour l'ensemble des établissements de son réseau que les contributions familiales restent dues afin de ne pas mettre en péril la pérennité des établissements.

Cependant, si vos conditions personnelles de revenus ont baissé de manière durable et significative, nous vous invitons à faire une demande d'aide sociale adressée au chef d'établissement qui la transmettra au Conseil d'Administration qui l'étudiera et vous apportera une réponse adaptée à votre situation. Il pourra, notamment vous être fait une remise ou proposer un nouvel étalement.

Nous sommes certains que vous comprendrez que cette contribution est indispensable à l'existence et à la continuité de l'établissement et caractérise l'inscription de votre enfant dans ce dernier.

5) Examens 2020, E3C classes de premières et examens 2021

De nouvelles annonces viennent d'avoir lieu ce vendredi 3 avril, elles seront suivies à très court terme de directives officielles. Nous compléterons cette rubrique dans le courant de la semaine prochaine.

6) Inscriptions de nouveaux élèves

Les demandes d'inscription à St Louis Ste Marie se poursuivent tout à fait normalement, en retirant un dossier de demande d'inscription sur le site internet et en le rapportant au secrétariat de l'école St Louis à Gignac dès que le confinement sera levé pour les adultes, **pour tous les niveaux et tous les sites**.

Si l'impossibilité de se déplacer devait se poursuivre au-delà du mois de mai, alors nous vous inviterons à envoyer les dossiers par mail à une adresse spécifique que nous vous indiquerons sur cette même page, courant mai, en fonction des directives nationales.

Les Chefs d'établissement
Martine SOUSTELLE et Serge GUILLAMO

Site de Gignac
Allée de St Louis
13180 GIGNAC
Tél 04 42 31 73 00

Site de St Mitre les Remparts
Chemin rural des Etangs - Zac des Etangs
13920 SAINT MITRE LES REMPARTS

Site de Marignane
La plaine Notre Dame
Avenue Calderon
13700 MARIIGNANE
Tél 04 42 88 89 90